

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

N° ANW-11-BB-600

Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil – PPWR,
annexe VIII

N°	Éléments de la déclaration	Contenu
1	N° / identification unique de l'emballage	ANW-11-BB-600
2	Nom et adresse du fabricant ou, le cas échéant, du mandataire	ANWIL S.A. ul. Toruńska 222, 87-805 Włocławek, Pologne
3	La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :	La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
4	Données de l'emballage :	ID de l'emballage : ANW-11-BB-600 Type d'emballage : sac BB Matériau principal : polypropylène tissé Charge nominale : 600 kg Masse de l'emballage : 1100 g Dimensions : 95 x 95 x 135 cm Composants : corps du sac, 4 poignées, goulotte de vidange / fond fermé, doublure PE Couleur : blanc Teneur en matière recyclée : 0 % Réutilisable : non Recyclable : oui Classe ADR/UN : emballage adapté au stockage de produits neutres et de produits ADR
4a	Produits couverts par la présente déclaration :	Produits : Anvistar en big-bag 600 kg, Canvil S en big-bag 600 kg, Saletra 32 BB 600 kg - produit d'essai, Saletrzak Mg BB 600 kg - produit d'essai, Saletrzak S BB 600 kg - produit d'essai, Anvistar Max BB 600 kg, Canvil Mg Pro BB 600 kg, Canvil S Pro BB 600 kg, Anvifort BB 600 kg
4b	Identifiants des produits :	Identifiants des produits : ANW-1111-1-31-0000, ANW-1122-1-31-0000, ANW-1112-1-31-000T, ANW-1123-1-31-000T, ANW-1124-1-31-000T, ANW-1112-1-31-0000, ANW-1123-1-31-0000, ANW-1124-1-31-0000, ANW-1150-1-31-0000
5	L'objet de la déclaration décrit au point 4 est conforme aux dispositions pertinentes	Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages – exigences applicables à l'emballage

	de la législation d'harmonisation de l'Union :	concerné, notamment les articles 5 à 12, le cas échéant.
6	Références aux normes harmonisées ou spécifications communes appliquées, ou aux autres spécifications techniques sur la base desquelles la conformité est déclarée :	REACH – règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 ; CLP – règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 ; ADR – loi du 19 août 2011.
7	Références aux spécifications communes ou autres spécifications techniques	Sans objet
8	Lieu et date de délivrance	Włocławek, 24/07/2026
9	Signé au nom de :	Nom et prénom : Joanna Wiśniewska Fonction : Spécialiste senior, Bureau logistique Signature : 